ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Le gouvernement du Nunavut accepte actuellement les demandes de permis pour vente au détail de cannabis

Date de début : 19 mai 2020
Date de fin : 1er juin 2020
À l’échelle du Nunavut **60 s**

À compter du 1er juin 2020, le gouvernement du Nunavut acceptera les demandes de permis pour l’exploitation, sur son territoire, de commerces physiques et électroniques pour vente au détail de cannabis.

En permettant à des entreprises privées autorisées d’importer et de vendre du cannabis, cela donnera aux Nunavoises et Nunavois un accès élargi à du cannabis récréatif légal et sécuritaire. Le régime de permis comporte des règles strictes pour combattre le marché noir et protéger les jeunes du Nunavut. La loi et la règlementation du Nunavut en matière de cannabis comportent une gamme étendue d’exigences que les détaillants de cannabis doivent satisfaire.

Pour en savoir plus sur le processus d’obtention de permis pour vente au détail de cannabis au Nunavut ou pour soumettre une demande de permis, veuillez consulter le site web du ministère des Finances (https://gov.nu.ca/fr/finances/information/vente-au-detail-de-cannabis) ou courrieller cannabis@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᖑᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖕᒐᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications